

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Mantes la
Jolie
Le : 06/10/2026
Et
Publication ou notification du :
06/10/2026

L'an 2026, le 5 Octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de TACOIGNIERES s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVACHER Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/09/2026.

Présents : M. LEVACHER Thierry, Maire, Mmes : CÉSAR Anne-Claire, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, TREINS Marion, MM : BUNLON Dominique, FAURE Patrick, GASTINOIS Ludovic, GOMEZ José, LECUIR Christophe

Pouvoirs :
CORDIEZ Christine a donné pouvoir à LEVACHER Thierry
DE BERTRAND France a donné pouvoir à DESHUMEURS Carmela
PIERRE Alain a donné pouvoir à GASTINOIS Ludovic
CASTIGLIONE Arnaud a donné pouvoir à GOMEZ José

Absente excusée : GACEMI Agnès

A été nommé secrétaire : Dominique BUNLON

2026-X-50 – DEMANDE D'AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été sollicité par Madame BERNARD Elodie pour l'attribution d'une aide financière qui lui permettrait de faire face à ses factures et plus particulièrement celles de restauration scolaire.

Cette famille compte 5 enfants dont un nourrisson. Un dossier de surendettement est en cours d'instruction. Un des enfants est scolarisé à Tacoignières et déjeune à la restauration scolaire.

Il est proposé de verser à Madame BERNARD Elodie une aide sociale financière exceptionnelle et non reconductible, d'un montant de 200 euros.

Le Conseil municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-VI-26 du 16 avril 2026 approuvant le budget primitif,

Considérant la demande d'aide sociale sollicitée par Madame BERNARD Elodie,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, 13 voix POUR (LEVACHER Thierry, CÉSAR Anne-Claire, DESHUMEURS Carmela, LEGER Céline, TREINS Marion, BUNLON Dominique, FAURE Patrick, GOMEZ José, LECUIR Christophe, CORDIEZ Christine, PIERRE Alain, de BERTRAND France, CASTIGLIONE Arnaud) et 1 ABSTENTION (GASTINOIS Ludovic),

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 06 058-20261005-2026_X_50-D

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une aide sociale financière exceptionnelle et non reconductible, d'un montant de 200,00 euros (deux cents euros) à Madame BERNARD Elodie.

Article 2 : Dit que la dépense est prévue à l'article 65133 du budget primitif 2026.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par courrier devant Monsieur le Maire et d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux d'affichage et inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Tacoignières.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2026
Le Maire
Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217806058-20261005-2026_X_50-D